



RECLASSEMENT suite à licenciement

Par **SYLVIE3043**, le **09/06/2015 à 16:34**

Bjr, je suis agent non titulaire pour ma commune depuis 26 ans en qualité d'Assistante Maternelle de crèche familiale.

Mon poste sera supprimé le 1er septembre 2015. Mon entretien individuel s'est déroulé le 18 mai. Je viens de recevoir une offre de reclassement. le salaire qui m'est proposé est inférieur à mon ancien poste de -700 Euros!!! est-ce légal? Merci pour votre réponse.

Par **P.M.**, le **09/06/2015 à 16:40**

Bonjour,

S'agissant d'un statut de droit public, je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'établissement, d'une organisation syndicale du secteur d'activité...